

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue le lundi 15 mai 2023 à 19 h 1 au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absente : madame Josée Castonguay, conseillère

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil, incluant la conseillère absente, madame Josée Castonguay.

2023-05-213

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 19 h 1.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-214

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mandat service professionnel – construction d'une traverse piétonnière sur le Chemin de Joliette;
2. Citerne d'eau;
3. Budget pour les évènements.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-215

MANDAT SERVICE PROFESSIONNEL – CONSTRUCTION D'UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SUR LE CHEMIN DE JOLIETTE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services professionnels de la firme GBI au montant de 10 700 \$ (taxes et dépenses applicables en sus) pour les services d'ingénierie civile pour la construction d'une traverse piétonnière sur le Chemin de Joliette au niveau de l'intersection de la rue des Tilleuls,

laquelle offre est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante, et que le montant soit pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-216

CITERNE D'EAU

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De retenir la soumission d'Oasis Mobile inc. pour l'acquisition d'une remorque distributrice d'eau autonome avec citerne interne à 3 distributeurs, et ce, au montant de 23 355 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-05-217

BUDGET POUR LES ÉVÈNEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget supplémentaire de 5 000 \$ pour l'organisation des événements de 2023 et que ce montant soit pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 19 H 16 À 19 H 23

2023-05-218

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 24.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire